

## Note n° 125 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 28 février 2025

### Mobilisation le 20 mars pour la santé

Les personnes en retraite subissent particulièrement les conséquences de la dégradation du système de Santé. Qu'il est loin le temps de la Libération où les salarié-es, forts de leur place dans la Résistance, ont imposé la Sécu au patronat largement compromis dans la collaboration. Chacun-e payait ce qu'il pouvait et, en échange, était assuré « *des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants élus des intéressés* » était couvert pour la retraite, la maladie, la famille pour les besoins des enfants, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

#### Puis la Santé a subi des régressions :

- **La hausse constante des restes à charge** pour la population, par la création puis l'augmentation du « ticket modérateur » (part payée par les patient-es) sur les consultations médicales, les urgences, les analyses, les examens, les médicaments, les transports, le forfait journalier hospitalier, ...
- **La fin de la santé qui soigne en fonction des besoins** : depuis la réforme Juppé de 1995, c'est l'État qui gère le budget issu des cotisations, les partenaires sociaux en sont exclus et donc c'est l'État qui fixe le budget de l'année de la Sécu (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale-PLFSS), ce qui engendre un manque de moyens pour l'hôpital public, des suppressions de lits, de services, voire d'établissements et, pour les patient-es, des déserts médicaux, un manque de médecins généralistes et spécialistes, des attentes pour les consultations et les soins, de plus en plus de dépassements d'honoraires, ...

**La Sécu et ses principes solidaires ont régressé**, laissant une place grandissante aux complémentaires santé à la logique opposée, financière, chacune et chacun bénéficie d'un remboursement en fonction du montant de la cotisation. Et les personnes en retraite paient plus cher car la tarification augmente avec l'âge. Le gouvernement a amplifié ce transfert de la Sécu vers les complémentaires en confiant aux complémentaires le 100% santé pour l'optique, l'audiologie et le dentaire, ce qui a entraîné l'augmentation des tarifs des complémentaires de 8 à 10 %.

#### Le 20 mars, 8 organisations de retraité-es (le G9 sans FO), mobilisent pour « reconquérir la Sécu » qui a 80 ans :

- **Reconquête de l'accès aux soins** : des hôpitaux de proximité, des centres de santé, davantage de personnel médical bien formé et bien payé et aux conditions de travail améliorées.
- **Reconquête des remboursements** : aucun reste à charge, 100 % Sécu pour les frais médicaux de consultation et tous les examens et soins prescrits et suppression des dépassements d'honoraires.
- **Reconquête des recettes** : fin des exonérations de cotisations sociales ouvertes sans contrôles ni contreparties aux entreprises ; financement par la cotisation sociale assise sur l'ensemble des revenus des salarié-es et les dividendes.
- **Reconquête de la démocratie sociale** : gestion de la Sécu par les salarié-es et maîtrise des médicaments et de leurs prix par le développement d'un pôle public du médicament.

**La mobilisation du 20 mars prend des formes multiples.** Plusieurs G9 départementaux regroupent leurs forces pour manifester en nombre devant l'ARS de leur Région, d'autres limitent les déplacements en visant les ARS des anciennes régions, d'autres encore privilégient la proximité par des manifestations dans les départements, voire les grandes villes... Chaque G9 décide de son action le 20 mars pour être le plus efficace. **À Paris**, un rassemblement commence à 14 h au métro École militaire puis une manifestation se rendra jusqu'au ministère de la Santé (où une délégation sera reçue) puis jusqu'au métro Varenne, proche de Matignon (où une autre délégation demande une rencontre au Premier ministre).

**Le 20 mars, toutes et tous dans la rue pour l'accès à la Santé et la reconquête de la Sécu.**

# Réunion des 9 organisations de retraité·es

La réunion du 18 février s'est tenue dans les locaux de la CGT, de 14 h à 16 h 30, en présence de toutes les organisations, sauf FO. Elles ont notamment préparé l'action des retraité·es du 20 mars sur la santé :

## Pour le 20 mars :

- Pour Paris : déclaration par la CGT du rassemblement devant la station de métro École Militaire pour aller en cortège devant le ministère de la Santé puis en manifestation jusqu'à Varenne.
- Conférence de presse le mercredi 12 mars à 11 h dans les locaux de la FSU à Bagnolet. La FSU envoie les invitations à la presse.
- Invitation, par ailleurs, de la presse (envoi FSU) sur le lieu de rassemblement à 14 h à l'école militaire, avant le départ du cortège pour le ministère de la Santé puis à proximité de Matignon.
- Demande d'audience par les 8 organisations (envoi FSU) au ministère de la Santé à 14 h 30 pour une durée d'une heure.
- Demande d'audience (envoi FSU) au Premier ministre pour 14 h 30 avec l'accord de 7 organisations (en attente de la réponse des retraités de la CFE-CGC). La délégation qui aura été reçue au ministère de la Santé viendra rendre compte aux manifestantes et manifestants au lieu d'arrivée de la manifestation à Varenne.
- Chaque organisation prévoit deux personnes (puisqu'il y aura deux délégations) et envoie à la FSU leurs coordonnées (date de naissance et lieu de naissance)
- Tract pour le 20 mars centré principalement sur la Santé et la reconquête de la Sécu : Solidaires envoie un projet.
- Tract sur la dette : Solidaires envoie un projet.

**Tract 8 mars** : le projet de la FSU est amendé et adopté. Solidaires finalise la mise en page. Les 9 organisations sont signataires.

**Note argumentaire** proposée par Solidaires contre les prétendus « avantages et privilèges » des personnes retraitées : le contenu est adopté, la présentation doit permettre une lecture facile qui incite à lire les tableaux à côté. Solidaires vérifie auprès de FO qu'elle se retrouve bien dans cet argumentaire.

**Suivi de deux textes en cours d'examen par les organisations du G9** : il est rappelé que nous devons échanger entre nous sur ce que nous entendons quand nous parlons de « 100% Sécu » et sur le texte proposé par la FGR-FP sur la situation des personnes retraitées en France.

**Compte-rendu de la réunion du HCFEA du 13 février** : avis sur le projet d'arrêté relatif au cahier des charges du service public départemental de l'autonomie SPDA, étude de l'engagement syndical à la retraite et du lien autonomie/engagement. Prochain sujet à partir d'avril : les EHPAD.

**Envoyer un droit de réponse aux journaux nationaux** critiquant les retraité·e·s ? L'idée sera discutée lors de la prochaine réunion.

**Prochaine réunion** : mardi 8 avril 2025 à 14 h dans les locaux de la FGR-FP.

## Assemblée Générale de l'Unirs

Chaque fin d'année voit la tenue de l'AG de l'Unirs, sauf cette fois-ci en raison d'un appel à la grève illimitée le 11 décembre à la SNCF, jour initialement prévu pour notre AG, qui a été repoussée au 28 janvier 2025.

**Cette assemblée a réuni beaucoup de monde**, 65 personnes dont 47 physiquement et 18 en visio, dont 25 femmes et 40 hommes. Elle a bénéficié d'un très grand nombre d'interventions, ce qui représente une bonne chose mais s'avère frustrant avec un temps de parole limité à 3 minutes. Le prochain CA discutera d'une autre organisation, l'idée suggérée par l'AG étant de ne plus accepter les amendements à la motion d'orientation après une date fixée à l'avance. Cela résoudra le problème soulevé par plusieurs délégations : l'impossibilité d'avoir un mandat sur les amendements arrivés la veille, voire présentés en séance. Dans ce cas, l'actualité très changeante en ce moment, pourrait être prise en compte par des motions d'actualité.

**L'AG s'est déroulée de façon classique**. Après l'accueil le matin, avec d'excellentes viennoiseries offertes par l'UDIRS Paris, la présidence de séance désignée par l'AG a organisé les débats.

**Le rapport sur les activités** de l'UNIRS et des retraité·es de Solidaires depuis l'AG du 6 décembre 2023 a insisté sur :

- L'activité du C.A. et du secrétariat de l'UNIRS.
- Les actions et mobilisations engagées par l'UNIRS et par l'inter-organisation des neuf organisations.
- L'État des lieux de notre développement.
- La discussion et le débat sur nos activités, nos progrès, nos échecs, nos insuffisances, les améliorations à apporter, etc.

**Le Rapport d'activité a été approuvé avec une abstention (Gers) et toutes les autres délégations votant « pour ».**

**La motion d'orientation**, dont la place de l'UNIRS dans Solidaires et de notre droit de vote, a été longuement discutée au travers des amendements, ceux qui n'ont pas été intégrés par le CA et ceux arrivés au dernier moment. **La motion d'orientation a été adoptée par 7 abstentions (13 Bouches-du-Rhône, 32 Gers, 45 Loiret, 63 Puy-de-Dôme, 74 Haute-Savoie, 76 Haute-Normandie, 78 Yvelines), 0 NPPV, 0 Contre, tous les autres Pour.**

**Les rapports de trésorerie et de la commission de contrôle** ont été présentés ainsi que les propositions d'une légère augmentation de la cotisation des structures nationales et d'une modification de la cotisation des départements, afin de permettre de reverser à Solidaires 5 € par adhérent·e direct·e au département (qui ne paie pas de cotisation dans un syndicat professionnel).

**Toutes les propositions sont adoptées :**

- **Le quitus à la trésorière adjointe** : 0 Contre, 1 Abstention du Gers, 0 NPPV, les autres sont Pour.
- **L'augmentation des structures nationales** : 1 Contre de Basse-Normandie, 4 Abstentions (25 Doubs, 29 Finistère, 32 Gers, 44 Loire-Atlantique), les autres sont Pour.
- **Le nouveau barème des structures départementales** : 0 Contre, 3 Abstentions (29 Finistère, 32 Gers, 78 Yvelines).
- **Le rapport de trésorerie** : 3 Abstentions (14 Basse-Normandie, 29 Finistère, 32 Gers), 0 Contre, 0 NPPV, les autres sont Pour.

**La place des retraité·es dans Solidaires** et le droit de vote dans les instances a été discuté et fait l'objet d'un vœu qui « demande la reconnaissance pleine et entière des retraité·es dans l'Union syndicale Solidaires, et donc le droit de vote dans les instances nationales ».

**Le vœu est adopté : 0 NPPV, 0 Contre, 1 Abstention (35 Ille-et-Vilaine) et tous les autres Pour.**

## Vœu de l'Assemblée générale

**L'Assemblée générale de l'UNIRS réunie ce jour réaffirme sa demande de reconnaissance pleine et entière** des retraité·es dans l'Union syndicale Solidaires, et donc le droit de vote dans les instances nationales.

**L'AG de l'UNIRS a constaté que la place des UDIRS dans les Solidaires départementaux est très largement reconnue** et nous nous en félicitons. Nous savons qu'au sein des structures professionnelles nationales, la prise en charge et l'organisation des personnes retraitées est différente d'une organisation à l'autre et nous n'intervenons pas sur ces choix.

**Nous redisons que notre propos vise notamment à ce que les centaines d'adhérents et adhérentes Solidaires** syndiqué·es directement dans les UDIRS soient pris en compte et que la spécificité des retraité·es parmi les travailleurs et les travailleuses puisse s'exprimer.

**Fortement attaché·es aux fondements de l'Union syndicale Solidaires**, les militantes et militants présents à l'AG de l'UNIRS savent que le vote n'est pas le mode de décision déterminant dans notre union et appellent d'ailleurs à ce que la recherche du consensus soit au cœur du fonctionnement de tous nos collectifs. Au-delà de la question du vote, c'est la reconnaissance de l'UNIRS comme structure nationale membre de l'Union syndicale Solidaires qui est posée.

**L'élection des membres du Conseil d'Administration de l'UNIRS.** La liste des camarades désignés par leur structure pour participer aux réunions et aux activités du Conseil d'Administration a été présentée.

**L'ensemble de la liste a été adoptée** : 1 abstention du Gers, les autres délégations Pour.

**L'intervention d'un camarade du Secrétariat National de Solidaires** a porté sur l'actualité syndicale et sociale et sur l'actualité de Solidaires : la prise du pouvoir par l'extrême droite aux Etats-Unis, saluée en France par le Rassemblement national et ses alliés ; en France, le danger de l'extrême droite : le gouvernement Bayrou veut maintenir son cap austéritaire et autoritaire ; nos 4 priorités dans la période : retraites, salaires, services publics et lutte contre les plans de licenciements ; la nécessaire abrogation de la réforme retraite de 2023 ; les victoires locales, sectorielles, à rendre visibles.

**Elle a ensuite répondu aux 10 interventions** : Trump et X, les dangers du contexte international, la recomposition syndicale CGT / FSU, l'AES, le conclave, le Mercosur, la Sécu, le droit de veto des CSE, les bénéficiaires du RSA et le travail obligatoire, Convergences et collectif des services publics.

Un moment très riche, toujours trop court...

## Le travail sur le dossier revendicatif de l'UNIRS a porté sur 3 textes :

**Le texte mobilités** a été adopté : 0 Contre, 0 Abstention, 2 NPPV (Ille-et-Vilaine et Yvelines), les autres délégations sont Pour.

**Le dossier fin de vie** a intégré de nombreux amendements puis adopté : 0 Contre, 2 NPPV (Ille-et-Vilaine et Yvelines), 0 Abstention, les autres délégations sont Pour.

**Le manifeste sur l'aide active à mourir** présenté par le syndicat UDIRS Calvados-Orne-Manche a suscité de nombreuses et parfois émouvantes interventions sur ce sujet délicat et terrible interpellant chaque personne.

À la fin de la discussion, le syndicat qui souhaitait un débat et non une décision ce soir, rappelle que le premier texte datait du juin 2023 pour peser sur la conférence nationale, qu'il avait été envoyé aux parlementaires et à l'Unirs (sans réaction, d'où le débat qui a été demandé). Il a conclu « imaginer la chose de façon intellectuelle n'est pas la même chose que de subir les difficultés d'un proche ».

À suivre...

**Pour voir le compte-rendu complet de cette AG** de l'Unirs et la motion d'orientation adoptée, cliquer ici : <https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/sectorielles/compte-rendu-de-lag-de-lunirs-du-28-janvier-25/>



## Les meilleurs Ehpad ne sont pas les plus chers

**Les Ehpad privés commerciaux (de 1 400 à 6 000 € pour une moyenne de 2 800 €) sont en moyenne 900 € plus chers par mois que le secteur public ou privé à but non lucratif ...** pour cause de profit et non une meilleure qualité, selon une étude de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), qui rappelle que le revenu moyen des retraité-es est de 1 500 €.

**Les soins personnels et médicaux** sont pris en charge par les pouvoirs publics, mais les résident-es paient l'hébergement (l'immobilier, l'entretien des locaux, la restauration, les animations).

**Le prix des Ehpad à but lucratif est fonction de l'existence ou pas d'Ehpad à but non lucratif** dans la zone, l'offre varie de 157 lits pour 100 résidents potentiels en Lozère, à 63 en Haute-Corse. Les Ehpad privés lucratifs représentent 22 % de l'offre nationale, mais dépassent 40 % dans les zones sous-dotées comme en Ile-de-France, en Normandie, en Gironde, en Charente-Maritime, la Haute-Corse (64 % de privé commercial) et les Bouches-du-Rhône, tout en tombant à moins de 10 % dans les zones traditionnellement bien dotées : la Bretagne, les Pays de Loire ou encore le Grand Est.

**Qu'offre de plus un Ehpad privé ?** Un niveau d'encadrement (soignant ou non) légèrement plus faible, une qualité du bâtiment équivalente, plus de jardins et de climatisation mais moins d'espace et d'infrastructures adaptées aux lits médicalisés, une meilleure coordination avec les acteurs externes (soins palliatifs, psychiatriques etc.) mais les soins sont un carton rouge, une fréquence plus élevée des hospitalisations des résident-es ce qui interroge la qualité des soins fournis ... constat très inquiétant !

**Conclusion de l'étude :** instaurer des indicateurs nationaux standardisés, pour informer les usagers et une meilleure régulation de l'offre entre secteurs public et privé lucratif pour ne pas laisser le privé commercial en position de force dans certaines zones. Pour voir l'étude, cliquer ici : <https://www.irdes.fr/recherche/2024/qes-295-les-ehpad-les-plus-chers-ne-sont-pas-les-meilleurs.html>